



# L'Ecole syndicaliste 94

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
**Section du Val de marne**

L'ECOLE  
SYNDICALISTE 94  
numéro 248  
janvier février mars 2018  
Bulletin trimestriel  
du SNUDI-FO  
CPPAP : 0722 s 07313  
Directeur de la publication :  
Luc Bénizeau  
Imprimé au siège

## Lettre aux syndiqués n°3 année 2017 2018



**Vous êtes syndiqué(e) au SNUDI-FO 94, vous êtes délégué(e) !  
Réservez dès maintenant votre journée !**

Cher(e) collègue,

Tu es invité(e) à participer à notre congrès annuel, qui se tiendra le mardi 29 mai à la maison des syndicats de Créteil, sous la forme d'une assemblée générale des syndiqués. **Conformément à nos statuts, sont convoqués comme délégués à ce congrès tous les syndiqués, car l'activité de notre syndicat, son orientation, ses interventions, ses représentants ce sont les syndiqués qui en décident.**

Notre congrès déterminera les revendications du syndicat et les moyens de les faire aboutir. Participer au congrès de son syndicat est donc très important dans la situation actuelle où de nombreuses mesures mettant en cause nos droits et notre statut d'enseignant fonctionnaire d'Etat sont prises. **Inscrivez-vous, proposez aux syndiqués au SNUDI-FO 94 de votre école ou de votre commune d'y participer** en adressant à votre IEN votre autorisation d'absence et la convocation.

### Un buffet fraternel est organisé pour le repas du midi

Pour le bon déroulement des travaux, il est recommandé de manger sur place le midi. Un apéritif et un « buffet fraternel » sont organisés par la section départementale. Une participation au repas sera sollicitée.

### Mot dans le cahier de correspondance

Il est très probable que vous ne serez pas remplacé(e) compte tenu du nombre important de collègues qui participeront au congrès. Nous vous invitons donc à écrire (**dès le lundi de la rentrée**) un mot à l'attention des parents d'élèves pour les prévenir :

« Madame, Monsieur,

*je serai absent(e) le mardi 29 mai et ne pourrai donc pas assurer la classe ce jour-là. Je ne serai très probablement pas remplacé(e). Aussi, je me permets de vous prévenir dès maintenant. En comptant sur votre compréhension, bien cordialement,*

*Signature »*

### Participer au congrès de son syndicat est un droit !

Inscrivez-vous à l'aide de la **convocation** encartée dans cet envoi (en y ajoutant votre nom et votre prénom) à joindre à votre **demande d'autorisation d'absence** (en cochant la case dans les autorisations de droit : *Autres autorisations d'absences à titre syndical (art.13-15 modifié par décret 2013-451 du 31/05/2013)*). **Envoyez tout de suite ces 2 documents à votre IEN.**

**Attention la date limite pour les demandes est le vendredi 25 mai.**

**Envoyez-nous un mail pour nous informer de votre présence.**

**Il n'y a pas de réponse positive à attendre de votre IEN, la participation comme délégué à un congrès syndical est de droit.**

CRETEIL PPDC  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 3 mai 2018

### Prochain Conseil Syndical

**Mardi 15 mai 2018 à 18h30 précises à la MDS de Créteil**

### SOMMAIRE

Page 1 : Congrès mode d'emploi  
Page 2 : Bulletin d'adhésion

### Encartés

Convocation congrès – formulaire  
autorisation absence  
Rapport d'activité 6 pages

### Pour nous contacter : SNUDI-FO 94

Maison des syndicats  
11/13 rue des archives  
94000 CRETEIL

☎ 01 43 77 66 81

06 72 04 80 68

Fax 01 43 77 31 29

✉ [94snudifo@gmail.com](mailto:94snudifo@gmail.com)

🌐 [snudifo94.fr](http://snudifo94.fr)